

AGE D'INTRODUCTION ET VOLUME DES BOUILLIES BAMISA

Age d'introduction des bouillies

⇒ L'OMS recommande :

- ▶ De démarrer l'allaitement maternel dès la première heure de vie
- ▶ De pratiquer l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois et de poursuivre l'allaitement maternel jusqu'à 2 ans et même au delà
- ▶ De donner, à partir de 6 mois, en plus de l'allaitement maternel des ALIMENTS DE COMPLEMENT adaptés, puis de diversifier les repas.

⇒ Suivant ces recommandations, l'introduction des bouillies BAMISA se fait seulement à partir de 6 mois, de façon

- ▶ à ne pas priver prématurément l'enfant du lait de sa mère
- ▶ à attendre une maturité suffisante du système digestif.
- ▶ à ne pas induire d'allergie alimentaire.

⇒ Cependant, dans certaines situations, la bouillie BAMISA peut être donnée dès 4 mois en complément d'une alimentation au lait en poudre :

- ▶ Lorsque l'enfant est orphelin,
- ▶ Lorsque la mère de l'enfant est séropositive au VIH et qu'il doit être sevré après un allaitement exclusif jusqu'à 4 mois.
- ▶ Cela permet de réduire les quantités de lait en poudre et de diminuer ainsi le coût de l'alimentation.

⇒ La liquéfaction de la bouillie avec du malt ou avec une amylase est, à cet âge, particulièrement importante.

b)- Volumes et nombres de bouillies

Le volume journalier des bouillies sera à adapter en fonction du mode d'alimentation, de l'état nutritionnel et de l'appétit de l'enfant.

Deux schémas peuvent être proposés (comme illustré par les courbes tracées en 2.2.3.) :

- Pour l'enfant bénéficiant d'un allaitement maternel *bien conduit*.

La consommation d'**une seule bouillie BAMISA par jour** est suffisante pour prévenir la malnutrition pendant la période d'allaitement complété, c'est à dire à partir de six mois et jusqu'à ce qu'il consomme une quantité suffisamment du plat familial.

Un bol de bouillie BAMISA de 200 ml préparée avec 60 gr de farine apporte un quart ($\frac{1}{4}$) des besoins théoriques (255 Kcal des 1.000 Kcal nécessaires chaque jour) d'un enfant de 10 Kg, les trois autres quarts ($\frac{3}{4}$) étant apportés par le lait maternel. Les besoins supplémentaires seront progressivement apportés par la diversification alimentaire provenant de l'alimentation familiale.

▶ **La consommation d'une bouillie BAMISA par jour nécessite donc (60g X 30 jours soit 1,8 kg), de farine par mois soit 4 sachets de 500g par mois et par enfant.**

- Pour l'enfant *ne bénéficiant pas d'un allaitement suffisant ou sevré prématurément*

Alimenter un jeune enfant sevré ou en cours de sevrage est **difficile** tant qu'il ne peut ou ne veut pas manger le plat familial et qu'il n'a pas de lait animal ou de lait en poudre.

Cela n'est possible qu'avec des aliments spécialement préparés pour lui, aliments de haute valeur protéino-énergétique et fluides. En pratique cela se fait avec des bouillies, bouillies BAMISA ou autres bouillies de valeur nutritive équivalente. Il faudra varier leur composition avec si possible un apport de lait (en poudre ou animal).

La consommation de deux bouillies BAMISA par jour nécessite 3,6 kg de farine par mois (120g X 30 jours), soit **7 sachets de 500g par mois et par enfant**.

Lorsque les apports nutritionnels complémentaires doivent être plus importants, (retard pondéral chez un enfant déjà sevré, maladies grave de la maman...), il faudra si possible un **apport lacté** et **deux à quatre bouillies de type BAMISA, chaque jour**.

c) - Durée de l'utilisation des bouillies

Tant que l'enfant ne consomme pas suffisamment et régulièrement le plat familial et des aliments solides il faudra continuer les bouillies de type BAMISA. Cependant il faut inciter l'enfant dès dix mois, et même avant, à goûter puis à manger la nourriture des adultes pour éviter qu'il ne veuille consommer que lait maternel et bouillies.

Pour le grand enfant, l'utilisation d'amylase est facultative.

F. Laurent